

CONSULTATION AVEC INTERPRETE EN MEDECINE DE VILLE (CIME)

Dans le cadre d'une expérimentation « Article 51 », le Réseau Louis Guilloux propose des consultations de premier accueil en médecine générale en langue maternelle aux personnes migrantes.

L'enjeu est de donner à toutes les personnes un égal accès aux soins.

L'ARTICLE 51, QU'EST CE QUE C'EST ?

La loi de financement de la sécurité sociale de 2018 a introduit avec son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Les expérimentations peuvent durer 5 ans maximum et ont pour objectif un passage dans le droit commun si le dispositif fonctionne.

POUR QUI ?

Des personnes migrantes résidants en Bretagne, avec des droits de santé ouverts et n'ayant pas bénéficié d'un suivi médical.

EN PRATIQUE

Vous recevez une personne migrante qui souhaite un bilan de santé :

- Vous pouvez lui proposer une consultation : des documents traduits seront à votre disposition pour lui expliquer le système de santé.
- Si elle accepte, vous pouvez nous transmettre la fiche de demande de RDV à l'adresse suivante : cime-bilandesante@telesantebretagne.org.
- Notre secrétariat centralisé se charge d'organiser le rendez-vous avec le médecin généraliste.

VOTRE RÔLE EN TANT QUE STRUCTURE SOCIALE :

- Vérifier l'éligibilité des personnes au dispositif CIME (droits de santé ouverts et n'ayant pas de suivi médical).
- Si la personne est éligible : vous pouvez nous envoyer une fiche de demande au secrétariat centralisé (cime@rlg35.org).
- Rappeler au patient la date du rendez-vous et l'accompagner si nécessaire.
- ⚠ Pensez à nous prévenir si le patient n'a plus besoin de rendez-vous médical car il en a trouvé un autre plus rapidement.
- Si besoin, prendre les rendez-vous pour les examens complémentaires entre la 1ère et la 2ème consultation.
- ⚠ Pensez à nous prévenir si les examens n'ont pas pu être réalisés avant la 2ème consultation afin qu'on puisse décaler la date de la consultation.
- Faire le lien avec le secrétariat centralisé en cas de rendez-vous non honoré/annulé, déménagement, besoin de certificat etc.
- ⚠ Si possible, pensez à nous informer en amont si le patient ne peut pas honorer son rendez-vous.

CONTACTEZ-NOUS

Vous souhaitez des informations supplémentaires :

- Par mail : b.aulnette@rlg35.org
- Par téléphone : 06.70.52.76.25